

RAPPORT ANNUEL 2015 - 2017



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE





CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

C2D.LAMETRO.FR

SOMMAIRE

ÉDITO
DES PRÉSIDENTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

PRÉAMBULE
LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT, QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION...

ANNEXES

PARTIE 1
D'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'AGGLOMÉRATION À UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MÉTROPOLE

- Un espace d'expression des acteurs du territoire
- Exemples de contributions phares produites par le C2D
- La place du C2D dans la politique participative métropolitaine
- Synthèse des principales évolutions entre le C2D d'agglomération et le C2D métropolitain

PARTIE 2
BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

- Chiffres clés et temps forts entre 2015 et 2017
- Échos des groupes de travail
- Le C2D, animateur du débat public
- Les activités en réseau du C2D

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

ÉDITO

Le C2D ne joue pleinement son rôle que lorsqu'il est au cœur de la cité.



DEUX ANS DE C2D MÉTROPOLITAIN, ET MAINTENANT ?

Après deux ans de fonctionnement, le premier conseil de développement métropolitain peut maintenant réaliser son premier bilan.

Ce bilan, disons-le d'emblée, nous pouvons en être fiers.

À la demande des élus métropolitains, nous nous sommes prononcés sur le plan local d'urbanisme intercommunal, sur la définition de l'intérêt métropolitain en matière de "culture" et de "sport", sur le programme local de l'habitat ou encore sur le projet métropolitain. **Saisis dans des délais parfois extrêmement contraints, nous avons malgré tout réussi à produire des contributions de qualité, qui ont alimenté la réflexion des élus et parfois donné naissance à de nouvelles saisines.**

Nous nous sommes également auto-saisis de nombreuses questions ayant trait à la politique de la ville, au schéma de cohérence territoriale ou à la question de l'emploi et de l'insertion sur notre territoire. **Ces sujets, jugés prioritaires par nos membres, sont désormais entre les mains de groupes de travail qui s'efforceront de produire des contributions permettant d'éclairer la prise des décisions publiques de demain.**

DES DÉBATS PUBLICS

Nous avons organisé deux débats publics, sur la prise en compte des droits culturels dans les politiques publiques et sur l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct. Ces débats publics sont l'occasion pour notre conseil de s'adresser aux métropolitains et de leur proposer des sujets de réflexion, ainsi que des grilles de lecture. **Le succès de ces deux événements nous honore autant qu'il nous oblige.** Il nous honore et nous montre toute la pertinence de l'organisation de débats publics par notre instance mais il nous oblige et nous prouve que le C2D ne joue pleinement son rôle que lorsqu'il est au cœur de la cité.

Notre conseil s'est encore investi au sein du réseau des conseils de développement de la région grenobloise afin d'apporter des réponses à des problématiques qui, parfois, dépassent notre simple échelle métropolitaine. Chacun d'entre nous est amené à sortir de la Métropole et, en retour, les habitants des territoires voisins sont bien souvent des usagers réguliers de notre agglomération. Dans ces conditions, les réflexions menées au sein du réseau nous permettent de nous affranchir des frontières administratives afin de penser à l'échelle d'un territoire davantage adapté aux réalités vécues.

Ces deux années auront également été l'occasion de refondre notre charte de communication, mettre en place un programme de formation à destination de nos membres, d'alerter les élus sur la gouvernance du projet sportif métropolitain…





© Hervé Doulat

Pour autant, ce bilan n'occulte rien des défis qui sont encore devant nous. L'introduction des collèges "habitants" et "jeunes" dans la composition du C2D doit nous conduire à repenser encore davantage nos modes de fonctionnement afin de permettre à chacun de participer à nos travaux, à la mesure de son temps et de ses disponibilités. Cet investissement, par nature plus ponctuel et plus éphémère, peut alors être un utile complément à celui des membres des autres collèges du C2D, engagés par leur structure sur un temps beaucoup plus long. Le remplacement de membres qui ne voudraient plus, ou ne pourraient plus, s'investir doit ainsi être fluidifié afin d'éviter que des sièges de membres ne restent vacants trop longtemps.

LA CONSTRUCTION DU PROJET MÉTROPOLITAIN

La construction du projet métropolitain se poursuit, à la suite de l'adoption des rapports d'étonnement par les différents groupes de travail d'élus et de membres du C2D. **Notre conseil devra donc à nouveau apporter sa pierre à l'édifice, que ce soit à travers la phase de rédaction du projet métropolitain ou, plus tard, lors de la saisine qui portera sur le projet métropolitain finalisé.** Il nous faudra ainsi veiller à la prise en compte de nos travaux, en particulier à propos des questions de démographie et de montagne.

Par ailleurs, à l'heure où les dispositifs de participation citoyenne se multiplient, le C2D doit continuer à revendiquer sa place et sa spécificité. La diversité de sa composition, sa capacité à penser les enjeux sur un temps long et sa proximité institutionnelle avec la Métropole font de notre conseil de développement une véritable caisse de résonance du territoire. **Il est une occasion unique de croiser les regards, les parcours et les idées afin de faire émerger les avis d'une certaine société civile.** Rares sont ces institutions capables de faire réfléchir ensemble une aussi grande diversité d'acteurs, venus de tous les horizons, et aussi difficile puisse être cette tâche, il nous faudra veiller à ce que toujours la voix de notre conseil porte dans notre Métropole, car elle est une voix précieuse, singulière, et pourtant encore trop peu connue.

Enfin, en conclusion, nous tenons à rendre hommage à l'ensemble des membres qui ont siégé dans notre instance depuis sa première installation en 2001. Si, comme le disait Nietzsche, **"le futur appartient à celui qui a la plus longue mémoire",** tâchons de garder à l'esprit le sens des travaux et de l'action de nos prédécesseurs pour mieux écrire les pages de demain.

CAROLINE SCHLENKER ET MEHDI TABOUI,
Présidents du Conseil de développement

PRÉAMBULE

LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT, QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION...

Les Conseils de développement sont des instances participatives mises en place dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (Métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes), ainsi que dans les Pays et Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR).
Un Conseil de développement peut également être créé dans d'autres territoires de projet.

UNE PAROLE COLLECTIVE

Constitués de **citoyens bénévoles,** de "représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs", les Conseils de développement permettent de faire émerger **une parole collective,** sur des **questions d'intérêt commun** et ainsi contribuer à **enrichir la décision politique.**

SUR LE PLAN JURIDIQUE

L'article 88 de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe n° 2015-991) détermine le cadre légal des Conseils de développement mis en place dans les EPCI et complète **la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles** (loi MAPTAM 2014-58 du 27/01/2014).

Les dispositions concernant les Conseils de développement sont inscrites dans le Code Général des Collectivités Territoriales (L.5211-10-1 pour les EPCI), en lieu et place de la loi Voynet de 1999 qui a été la première à traduire la nécessité de l'existence et la pertinence de la constitution de ce type d'instance dans les territoires.

Sources : Article 88 de la loi NOTRe et site de la Coordination Nationale des Conseils de Développement

PARTIE 1

D'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'AGGLOMÉRATION À UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MÉTROPOLE

UN ESPACE D'EXPRESSION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

UN PEU D'HISTOIRE...

Le Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole, appelé aussi "C2D", a été mis en place à l'automne 2001, conformément à la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 (loi LOADDT dite Loi Voynet).

Depuis son installation aux côtés des élus communautaires, puis métropolitains, le C2D a toujours été conçu comme **un lieu d'expression privilégié pour les acteurs économiques, les associations, les acteurs publics et les habitants** qui souhaitent partager leurs visions sur les grands projets du territoire et porter des propositions aux décideurs.

Le C2D compte déjà à son actif plus de 15 années d'existence jalonnées par la restitution de nombreux travaux aux élus : avis, contributions, expérimentations, manifestations grand public.

SEPTEMBRE 2000
Installation du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole

2008
Recomposition et renforcement des missions du C2D

AVRIL 2011
Recomposition partielle de l'instance à hauteur d'un tiers de ses membres

NOVEMBRE 2015
Refondation du C2D autour de 6 collèges et définitions des nouvelles missions

MAI 2014
Évaluation du C2D et préconisations d'évolution vers un Conseil de développement métropolitain

25 AVRIL 2016
Installation du Conseil de développement métropolitain

EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS PHARES PRODUITES PAR LE C2D

TERRITOIRE / AMÉNAGEMENT

- Conférence grand public sur la réforme territoriale (2012)
- Contribution sur le transport par câble (2013)
- Contribution sur l'élargissement du territoire métropolitain (2014)
- Avis sur le PLH 2017-2022 (2016 et 2017)
- Avis sur le PLUI (2016 et 2017)

ENVIRONNEMENT

- Contribution sur l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels (2011)
- Contribution sur la qualité de l'air (2013)

ÉDUCATION / FORMATION

- Conférence grand public sur l'université (2012)
- Contribution sur les liens entre universités et territoire (2014)

ÉCONOMIE / NUMÉRIQUE

- Contribution sur les tiers lieux et sur la mise en place d'une politique numérique à l'échelle du territoire (2015)
- Cycle de formation à l'économie des territoires (2015)

SPORT / CULTURE / CITOYENNETÉ

- Contribution à la définition d'une politique sportive d'agglomération (2011)
- Contribution sur les contours d'un évènementiel culturel d'agglomération (2011)
- Contribution sur la thématique du genre et de la citoyenneté (2014)
- Contribution sur la définition de l'intérêt métropolitain en matière de sport et de culture (2016)
- Alerte sur la gouvernance locale du sport (2017)

Détail complet des productions du C2D sur le site : C2D.LAMETRO.FR









LA PLACE DU C2D DANS LA POLITIQUE PARTICIPATIVE MÉTROPOLITAINE



La participation citoyenne est un enjeu important pour mener des concertations sur les questions qui relèvent du quotidien.

Afin d'associer les citoyens à l'élaboration de ses politiques publiques, Grenoble-Alpes Métropole a repensé l'ensemble de ses outils participatifs en 2015.

Le besoin d'un dialogue renouvelé avec les citoyens participe, en effet, d'un enjeu démocratique, d'une volonté de cohésion sociale et de la nécessaire contribution à l'amélioration et à l'évaluation des politiques publiques.

Le passage de la communauté d'agglomération en métropole au 1er janvier 2015 a considérablement élargi les domaines de compétences Grenoble-Alpes Métropole. Désormais, beaucoup d'entre elles touchent la question des services publics de proximité et des grands enjeux de développement territorial.

Ces questions ne sont pas réservées aux seuls élus : **la participation citoyenne est un enjeu important pour mener des concertations sur les questions qui relèvent du quotidien et pour que chaque habitant ait la possibilité de se prononcer sur les grands enjeux du territoire.**

Pour cela, plusieurs instances sont mises en place afin de recueillir l'avis et les contributions des citoyens :

- **Le Conseil de développement (C2D) et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** qui sont les deux instances règlementaires de participation de la Métropole.
- **Les Comités d'usagers,** mis en place suite à délibération le 21 mai 2015 afin de représenter les différents services publics organisés par la Métropole.
- **Les panels citoyens,** mis en place sur certaines politiques publiques afin d'apporter des éléments d'aide à la décision issus des habitants et usagers du territoire.

Dans les faits, cela s'est traduit pour le C2D par l'adoption le 6 novembre 2015 d'une délibération des élus actant la refondation de l'instance, son ouverture aux habitants et l'exercice de nouvelles missions.



LE NOUVEAU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN

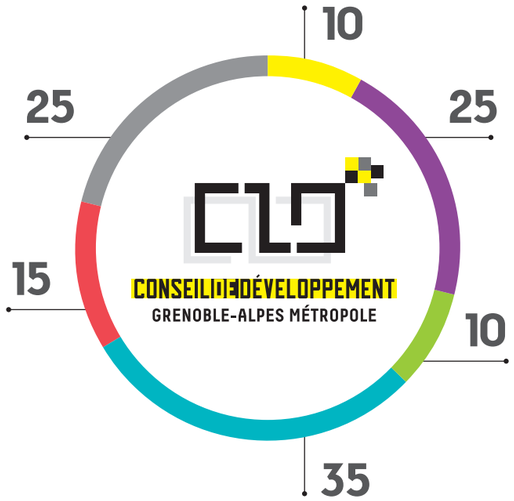
"L'action de la Métropole doit être tournée vers les citoyens et le rôle du C2D est de réfléchir sur le territoire et d'agir pour celui-ci. La composition du C2D, ouverte avec ce nouveau mandat aux habitants et jeunes du territoire, offre une richesse de points de vue et de sensibilités utiles à la préparation des avis et contributions."

CHRISTOPHE FERRARI,
Président de Grenoble-Alpes Métropole. Discours introductif de la plénière du C2D du 7 mars 2017.

COMPOSITION

Le C2D s'intéresse à toutes les questions relatives à la vie de la Métropole et contribue à l'émergence de nouvelles idées pour l'avenir du territoire et la construction de la société métropolitaine.

Afin de favoriser la diversité des opinions, regards et contributions, le C2D est structuré autour de 6 collèges mobilisant chacun des femmes et des hommes bénévoles :

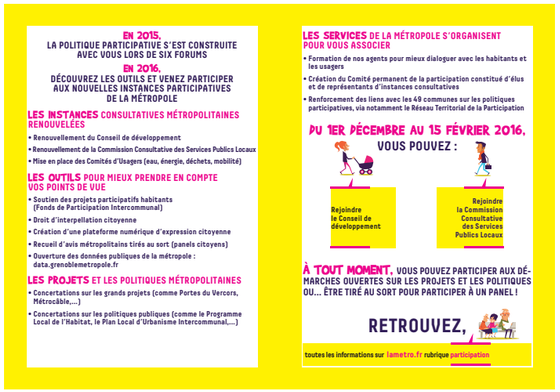


- Monde économique (entreprises, syndicats, chambres consulaires, acteurs de l'ESS)
- Établissements et services publics
- Vie associative
- Jeunes (16-30 ans)
- Habitants
- Territoires voisins

La recherche d'un **équilibre à la fois thématique, territorial, et socio-culturel** a été déterminante dans la restructuration de l'instance. Dans un esprit d'ouverture, de diversification et de pluralisme, **un large appel à volontaires** a été lancé sur l'ensemble du territoire métropolitain entre novembre 2015 et février 2016 afin d'élargir l'éventail des profils des membres.

Cet appel a permis de recueillir 154 candidatures issues d'organismes (chambres consulaires, syndicats, structures de l'ESS, associations), d'habitants et de jeunes âgés de 16 à 30 ans.

Aujourd'hui, le C2D rassemble 120 membres, réunis pour la première fois le 25 avril 2016 lors d'une plénière inaugurale.



Voir la liste des membres du C2D en fin de rapport d'activité.



MISSIONS

3 nouvelles missions guident les travaux du Conseil de développement métropolitain :

- **Porteur de paroles et d'expressions citoyennes :** la valeur ajoutée du C2D consiste en sa capacité à porter auprès des élus une parole d'acteurs diversifiés.
- **Porteur de dialogue avec les instances participatives des territoires voisins :** le C2D travaille en réseau avec ses homologues des territoires voisins. Dans une société de plus en plus mobile, cela lui permet d'aborder des thématiques comme les déplacements, la qualité de l'air, le logement, les déchets, l'eau, l'emploi ou encore l'économie, en dépassant les frontières administratives de la Métropole.
- **Animateur du débat public :** dans un esprit d'éducation populaire, le C2D favorise l'appropriation citoyenne de la Métropole et invite les habitants à s'exprimer sur des thèmes choisis.

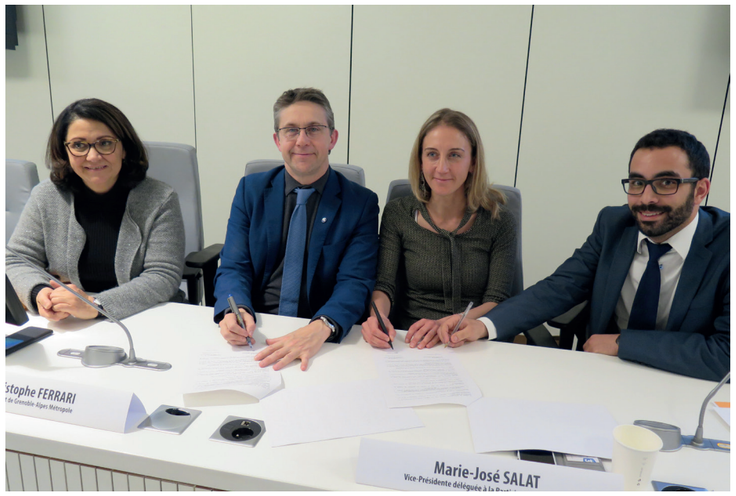
FONCTIONNEMENT

Conformément à la loi qui insiste sur la libre organisation des Conseils, **le C2D est doté d'un fonctionnement indépendant de celui de la Métropole. Deux documents cadres régissent ses activités :**

- **un règlement intérieur** qui précise le mode de fonctionnement de l'instance et l'esprit dans lequel les membres réalisent leurs travaux.
- **un protocole de partenariat entre la Métropole et le C2D,** adopté en séance plénière et par délibération des élus métropolitains.

Pour mener à bien ses travaux, répondre aux saisines des élus ou travailler les sujets qu'il souhaite lui-même traiter (auto-saisines et expérimentations), le C2D est autonome dans la création de divers **groupes de travail thématiques (Partie II/ Echos des Groupes de travail).**

Un bureau, composé des Présidents, de représentants issus de chaque collège et de pilotes de groupes de travail, oriente et pilote les activités du Conseil. Les plénières représentent les moments privilégiés de rencontres et de partage entre tous les membres du C2D. C'est au cours de ces rendez-vous que les contributions et avis sont votés.



Signature du Protocole de Partenariat, assemblée plénière du 7 mars 2017



Débat "Droits culturels et politiques publiques", le 5 octobre 2017

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE C2D D'AGGLOMÉRATION ET LE C2D MÉTROPOLITAIN



À l'époque du C2D d'agglomération	Situation actuelle
MISSIONS	
Une activité organisée autour de 3 missions : 1. **Contribuer à la réflexion des élus** sur les projets concernant l'agglomération (proposition de nouvelles perspectives et actions, émergence d'idées). 2. **Relayer auprès des élus les points de vue de la société civile** sur les thèmes qui fondent le développement et l'attractivité du territoire. 3. **Faciliter l'accès et la compréhension des politiques publiques** communautaires pour les habitants de l'agglomération.	3 nouvelles missions actées dans la délibération d'installation du nouveau C2D : 1. **Porteur de parole et d'expertise citoyenne.** 2. **Animateur du débat public.** 3. **Porteur de dialogue** avec les instances participatives et les territoires voisins.
COMPOSITION	
70 personnes morales (entreprises, syndicats, associations, établissements publics) choisies par les élus communautaires et **une quinzaine de personnes qualifiées** nommées par le Président de Grenoble-Alpes Métropole. En 2014/2015, 89 membres réunis en 5 collèges : ■ Monde économique ■ Établissements et services publics ■ Associations ■ Personnalités qualifiées ■ Territoires voisins Composition arrêtée par délibération.	**Une volonté d'ouverture et de diversification de l'instance par le biais de l'intégration d'habitants et de jeunes :** 120 membres répartis en 6 collèges : ■ Monde économique (25 sièges) ■ Établissements et services publics (10 sièges) ■ Associations (35 sièges) ■ Jeunes (15 sièges) ■ Habitants (25 sièges) ■ Territoires voisins (10 sièges) Composition arrêtée par délibération réajustable une fois par an.
GOUVERNANCE	
Une présidence nommée par l'exécutif de Grenoble-Alpes Métropole. **Un Bureau composé de 11 membres autour du/de la Président(e) du C2D** issus des commissions thématiques et des groupes de travail.	**Une co-présidence directement élue par les membres du C2D** sur la base de candidatures de binômes paritaires. Les co-présidents sont issus de deux collèges différents. **Un Bureau composé d'un minimum de 10 membres autour des co-Présidents,** rejoints, de manière temporaire, par les pilotes de groupes de travail.
FONCTIONNEMENT	
Un fonctionnement régi par : ■ **Un règlement intérieur.** ■ **Une charte de bon fonctionnement.** ■ **Un protocole de partenariat** signé avec Grenoble-Alpes Métropole précisant les modes d'échanges et de travail entre l'instance consultative, les élus et les services.	**Réactualisation des outils de cadrage** de l'action du C2D et de dialogue entre l'instance et l'exécutif métropolitain. **Le Protocole de Partenariat, révisé de manière collégiale en 2016,** a notamment rappelé les principes forts de la confiance mutuelle, de la coopération entre élus métropolitains et C2D, et l'importance du système de suivi des travaux de l'instance par la collectivité.
ORGANISATION	
3 principaux espaces de rencontres et de travail : ■ **Les plénières mensuelles :** présentation et mise au débat des travaux réalisés par le C2D, audition de personnes qualifiées tels que les vice-présidents de la Métro, les responsables de services et autres spécialistes ; les plénières réunissent l'ensemble des membres du C2D et sont ouvertes au public. ■ **Les commissions thématiques :** espaces de travail et de réflexions, elles réunissent les membres du conseil sur la base du volontariat. Ouvertes aux personnes extérieures, elles sont à l'origine des contributions et avis amendés puis adoptés en plénières. ■ **Les groupes de travail ad hoc :** mis en place de manière ponctuelle afin de traiter une question spécifique, les groupes de travail peuvent être transversaux aux commissions thématiques.	Une organisation pratique mise en place au regard des nouvelles missions du C2D : ■ **Les plénières (environ 3 par semestre) :** temps de rencontres et de débats entre les membres du C2D, espaces de présentation des saisines par les élus métropolitains et d'adoption *in fine* des avis et contributions. Les plénières sont ouvertes à la presse et au public. ■ **Les groupes de travail thématiques :** mis en place suite à saisines ou auto-saisines, ils regroupent des membres volontaires qui élaborent en concertation leurs travaux. Ils sont dirigés par un/e pilote ou un duo de co-pilotes. ■ **Les débats publics :** actions phares du C2D et emblématiques de sa volonté d'ouverture, ces débats à thèmes sont proposés au gré de l'actualité métropolitaine.



PARTIE 2

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

CHIFFRES CLÉS ET TEMPS FORTS ENTRE 2015 ET 2017

BILAN QUANTITATIF ET RÉUNIONS INTERNES AU C2D

11
BUREAUX

16
ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

02
DÉBATS PUBLICS

03
SESSIONS DE FORMATIONS THÉMATIQUES

"Connaître et comprendre la Métropole" et "Techniques et méthodes d'animation participative de réunions"

08
RÉUNIONS DE COLLÈGES



Plénière du C2D : groupe de travail PLH du C2D ouvert au comité d'habitants – Mars-avril 2017

PLUS DE

70

RÉUNIONS DE GROUPES DE TRAVAIL

toutes thématiques confondues. Soit plusieurs centaines d'heures de bénévolat.

PARTICIPATION DES COLLÈGES DU C2D AUX ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES ENTRE AVRIL 2016 ET DÉCEMBRE 2017

Compte-tenu du renouvellement réalisé en 2015, aucune plénière n'a été organisée entre novembre 2015 et mars 2016. Entre avril 2016 et décembre 2017, 11 plénières ont été tenues.

COLLÈGE	Moyenne des présences réelles sur l'ensemble des plénières de 2016	Moyenne des présences réelles sur l'ensemble des plénières de 2017
Monde économique (25)	7	5
Établissements et services publics (10)	4	3
Vie associative (35)	22	19
Jeunes (15)	11	7
Habitants (25)	6	3
Territoires voisins (10)	3	2
Moyenne du nombre de présents par plénière	53	39



Plénière d'installation du C2D le 25 avril 2016 au siège de la Métropole

RÉTROSPECTIVE 2015 - 2017

5 NOVEMBRE 2015

Première rencontre régionale des Conseils de développement d'Auvergne-Rhône-Alpes au Stade des Alpes, à Grenoble, en présence de 63 CD et CLD réunis.

DÉCEMBRE 2015 - FÉVRIER 2016

Renouvellement des membres des instances consultatives obligatoires et appel à volontaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. 154 candidatures d'organismes et d'habitants, dont une part significative de jeunes, ont été réceptionnées pour le C2D.

1ER AVRIL 2016

Adoption de la délibération relative à la composition du C2D.



25 AVRIL 2016

Plénière de lancement du Conseil de développement. Accueil des nouveaux membres, présentation de la politique participative métropolitaine et saisine du C2D sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 (PLH) et l'aide à la définition de l'intérêt métropolitain en matière de sport et de culture.

2 JUILLET 2016

Premier séminaire du C2D : journée de rencontres et de cohésion entre les membres, ayant permis notamment d'amorcer un travail de révision des documents cadres du Conseil mené durant tout l'été 2016.

12 JUILLET 2016

Intérêt métropolitain en matière de sport et de culture : suite à l'adoption de l'avis en plénière, le C2D présente ses travaux lors du Forum de restitution de la concertation devant élus, collectivités et acteurs des mondes sportifs et culturels.

26 SEPTEMBRE 2016

Adoption du nouveau règlement intérieur.

Adoption de l'avis sur le PLUI en réponse à la question "Quelles actions conduire avec le PLUI pour permettre un développement harmonieux de notre territoire ?".

Adoption de l'avis sur le PLH en réponse à la question "Mixité sociale et bien-vivre ensemble : quels enjeux pour la Métropole, quelles traductions dans le PLH ?"

23 JANVIER 2017

Élection des Présidents du Conseil de développement, Caroline SCHLENKER représentante de l'association *Un nouveau souffle Citoyen,* collège Vie Associative et Mehdi TABOUI, collège Jeunes.

7 MARS 2017

Signature du Protocole de Partenariat en plénière en présence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole.

MAI 2017

Adoption du premier avis commun entre le C2D et le Comité habitants PLH concernant le contenu du PLH 2017-2022. Cet avis a été présenté aux élus lors du Forum Habitat du 2 juin 2017.

8 JUIN 2017

Saisine du Conseil de développement sur le projet métropolitain. Le C2D se voit confier la responsabilité des groupes de travail thématiques "Montagne" et "Démographie".

Saisine n° 3 sur le PLH 2017-2022 et la question de l'évaluation participative.



24 JUIN 2017

Suite à suggestion du Conseil de développement, organisation d'une formation à destination des membres des instances participatives sur la thématique "Connaître et comprendre la Métropole", en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et Sciences Po. Plus de 55 participants issus du C2D, de la CCSPL, des Comités d'Usagers de la Métropole, des Conseils Consultatifs Indépendants Ville de Grenoble, ou encore des Conseils de quartiers de communes alentours ont participé aux échanges.

28 SEPTEMBRE 2017

Mise en place d'une nouvelle identité visuelle pour le C2D déclinée sur tous les supports de communication de l'instance (logo, papeterie). **Lancement d'une page Facebook.**

30 SEPTEMBRE ET 14 OCTOBRE

Formation du Bureau du C2D sur les techniques et méthodes d'animation participative de réunions. Douze volontaires ont travaillé aux côtés des formateurs de la SCOP L'Orage durant deux samedis afin d'affiner le positionnement du C2D vis-à-vis de la Métropole, imaginer de nouveaux outils méthodologiques pour préparer les réunions et réfléchir ensemble à l'amélioration du fonctionnement de l'instance.

5 OCTOBRE 2017

Débat "Droits culturels et politiques publiques".
4 territoires représentés, 11 intervenants locaux et nationaux, 4 ateliers et 60 participants dont une part importante de professionnels réunis pour travailler à une meilleure reconnaissance des droits culturels.

16 NOVEMBRE 2017

Adoption de la première alerte du C2D métropolitain en direction des élus du territoire portant sur la mise en œuvre de la gouvernance locale du sport.

21 NOVEMBRE 2017`

Débat "Les Métropoles et la controverse du suffrage universel direct".
85 participants, habitants, acteurs de la société civile, élus municipaux et métropolitains, réunis pour débattre ensemble, et pour la première fois, du modèle de gouvernance souhaitable à l'échelle de notre Métropole.





ÉCHOS DES GROUPES DE TRAVAIL

GROUPES DE TRAVAIL ISSUS DE SAISINES DES ÉLUS MÉTROPOLITAINS

GT PLUI - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Pilotes : Caroline SCHLENKER, co-présidente du C2D et Jean-Claude POUTISSOU, membre du CD du Grésivaudan.

GENÈSE

Groupe de travail mis en place en réponse à deux saisines en date du 25 avril 2016 et du 7 mars 2017.

THÈMES DE TRAVAIL

- Les actions à conduire en priorité au sein du PLU Intercommunal pour permettre un développement du territoire métropolitain associant harmonieusement une vie urbaine attractive et des territoires urbains et montagnards.
- Les actions à mener pour améliorer les entrées et sorties de nos territoires.

PRODUCTIONS

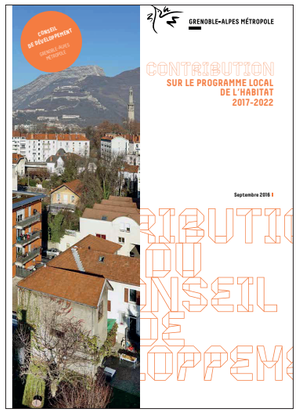
- **Avis n°1** rendu en septembre 2016, présenté en comité d'instruction du PLUI.
- **Avis n°2** rendu en janvier 2018 devant le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire.

ZOOM SUR

UNE DEMARCHE INNOVANTE DE DIAGNOSTIC IN SITU

Dans le cadre de la préparation de la réponse à la saisine sur les entrées et sorties de nos territoires, le C2D a initié une démarche d'ouverture envers les territoires voisins. Le Réseau des CD de la région grenobloise a été, dans ce cadre, largement associé à la réflexion en favorisant :

- la mise en œuvre d'un travail collectif sur la définition d'une typologie et l'élaboration d'une grille d'analyse;
- en co-organisant des visites de terrain;
- en aidant à la préparation d'entretien avec des personnes ressources.





GT PLH – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2020

Pilotes : François GILLET et Georges BRAOUDAKIS, membres du Collège Vie Associative.

GENÈSE

Groupe de travail mis en place suite à la saisine du 25 avril 2016, prolongé suite à sollicitation de la Vice-Présidente en charge de la politique de l'habitat et du foncier, et conforté par une nouvelle saisine en date du 24 mars 2017.

THÈMES DE TRAVAIL

- La mixité sociale et le bien-vivre ensemble : quels enjeux pour la Métropole, quelles traductions dans le PLH ?
- Le niveau de prise en compte des propositions faites par les instances participatives dans le projet de PLH.
- La question de l'évaluation participative du nouveau PLH.

PRODUCTIONS

- **Avis n°1** rendu en septembre 2016 et présenté au groupe Habitat métropole du 13 octobre 2016.
- **Avis n°2** commun C2D/Comité Habitants du PLH présenté aux élus et partenaires de la Métropole lors du Forum Habitant du 2 juin 2017.
- **Avis n°3** à paraître courant du 1er semestre 2018.



ZOOM SUR

LE LIEN C2D / COMITÉ HABITANTS PLH

Pour la première fois et de manière inédite, le C2D et le Comité Habitants se sont réunis pour travailler ensemble la question du logement et de l'habitat. La diversité du groupe et la confrontation des points de vue ont largement contribué à la qualité de l'avis rendu, remarquée par les élus eux-mêmes.

Fort de la collaboration et des dynamiques instaurées, le C2D renouvelle l'expérience à l'occasion de la réponse à la 3ème saisine et tentera d'introduire la question du bien-être dans la définition de nouveaux indicateurs de suivi du PLH 2017-2022.

PROJET MÉTROPOLITAIN
GT MONTAGNEET DÉMOGRAPHIE

Pilotes : Florent CHOLAT, membre du Collège Jeunes et Michelle DARAN, membre du Collège Vie Associative.

GENÈSE

Groupes de travail mis en place suite à la saisine du 8 juin 2017 afin de contribuer, aux côtés élus de la Métropole et selon une méthodologie miroir en moyens et en ingénierie, à la démarche “Projet Métropolitain”.

THÈMES DE TRAVAIL

- Lien entre nature, montagne et métropolitains.
- Démographie, portraits de métropolitains : de la jeunesse au vieillissement de la population.

PRODUCTIONS

Deux rapports d’étonnement adoptés en plénière de janvier 2018 et restitués dans le cadre d’un séminaire en présence des élus métropolitains.

ZOOM SUR

LA MÉTHODOGIE DU GT MONTAGNE

« Le groupe de travail “Liens entre nature, montagne et métropolitains” fait partie des dix groupes thématiques installés pour la démarche dite de “Diagnostic in situ”du Projet Métropolitain.

Ce groupe, exclusivement composé de membres du Conseil de développement de la Métropole et de représentants de CD voisins (notamment du Grésivaudan), avait pour mission de réfléchir aux grands enjeux de la Métropole sur cette question à l’horizon 2030. Pour ce faire, il devait programmer entre juin 2017 et janvier 2018 une rencontre avec des jeunes métropolitains, interroger des experts et réaliser une visite d’étude en dehors du territoire métropolitain.

Le groupe de travail a rapidement débuté sa réflexion par une séance sur les termes de la saisine. L’idée était de définir un langage commun entre les différents membres du GT. Constat a été fait d’une grande diversité d’approches et de compréhension de ces termes saisis comme une chance pour garder le sujet le plus ouvert possible.

Afin de recueillir la parole des jeunes métropolitains, notre groupe a fait le choix de ruser et de saisir une opportunité pédagogique afin de solliciter les étudiants du Master 1 Innovation et Territoire pour qu’ils aillent à la rencontre d’autres jeunes. Ainsi, 18 étudiants d’origines très diverses ont reçu pour mission d’aller enquêter à travers le territoire le temps d’une seule semaine et de rendre compte aux membres du groupe de travail. Cette restitution s’est faite lors d’un séminaire à l’Institut d’Urbanisme et de Géographie Alpine. Elle a fait le bilan les entretiens des 140 jeunes rencontrés.

Fort d’un effectif important et fidèle, le travail du GT a pu s’organiser en trois sous-groupes : ”Sport-montagne”, “Patrimoine-paysage” et “Vivre et travailler en montagne”. Ces sous-groupes ont travaillé parallèlement sur leur thématique avec la liberté de consulter les experts de leur choix. Au final, ce sont plusieurs dizaines d’experts” qui ont été consultés, originaires du monde associatif, économique, public, politique ou encore simple métropolitain.

En dehors des réunions initiales et de certaines réunions de sous-groupes, deux séminaires ont été organisés hors es murs du siège de la Métropole, au Sappey-en-Chartreuse et à Vaulnaveys-le-Haut. Ces séminaires ont permis de nous rapprocher de notre terrain d’étude mais aussi des acteurs et experts. Ces séminaires ont marqués des temps de mise en commun importants et nécessaires à la vie du GT.

La rédaction du rapport d’étonnement final s’est effectuée avec l’ensemble des membres du groupe de travail, à Autrans, dans le Vercors, en janvier 2018.»

Florent CHOLAT, membre du Collège Jeunes



GT SPORT ET CULTURE

Pilotes : Pierre ARNAUD, membre du Collège Établissements et Services Publics et Henri TOUATI, membre du Collège Habitants

GENÈSE

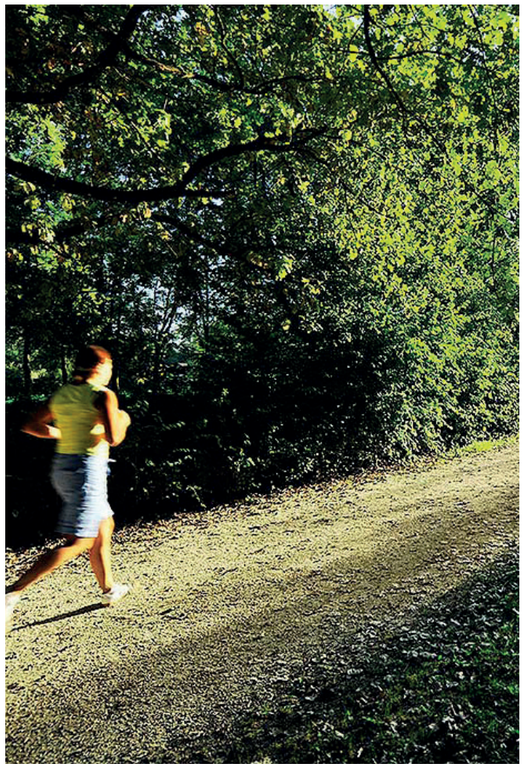
Groupe de travail installé suite à la saisine du C2D sur l’intérêt métropolitain en matière de culture et de sport le 25 avril 2016

THÈME DE TRAVAIL

- Aider à la définition d’une plus-value métropolitaine dans les pratiques culturelles et sportives des habitants et usagers du territoire.

PRODUCTION

- Avis rendu le 12 juillet 2016 lors du Forum de restitution de la concertation en présence d’élus métropolitains et communaux, le Département, les acteurs et professionnels des milieux culturels et sportifs.



ZOOM SUR

LES SUITES DE CETTE SAISINE

Le groupe de travail Sport Culture du C2D s’est scindé afin de traiter en propre de nouvelles thématiques.

Le GT Culture s’est notamment emparé de la question des droits culturels dans les politiques publiques en organisant un évènementiel en collaboration avec le Forum des Lucioles, l’Observatoire de Politiques Culturelles et des experts venus de la France entière (voir page 29).

Le GT Sport quant à lui s’est emparé de la question de la gouvernance locale du sport en interpellant les élus sur leur engagement de mise en œuvre d’une Conférence Métropolitaine du Sport en 2017. Cette interpellation a fait l’objet d’une alerte présentée en plénière de novembre 2017, transmise en priorité au Président de la Métropole, au Vice-Président délégué ainsi qu’à l’ensemble des élus métropolitains et municipaux en charge de cette question.

GROUPES DE TRAVAIL ISSUS D'AUTO-SAISINES

GT EMPLOI

Pilotes : Françoise TRAHAND, Yannick JACQUIER et Pierre-Louis SERERO, membres du Bureau du C2D.

GENÈSE

Adoption du sujet d'auto-saisine lors de la plénière du 7 mars 2017.

QUESTIONNEMENTS ET AMBITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Se saisir de la question de l'insertion et de l'emploi sous l'angle décalé des employeurs, afin d'analyser leur capacité réelle à favoriser l'embauche sur le territoire métropolitain en identifiant, le cas échéant, leurs obstacles en termes de moyens, de compétences, d'information ou encore d'accompagnement.

PRODUCTIONS

- **Entretiens** avec les Vice-Présidents métropolitains délégués.
- **Auditions** avec des acteurs de terrain (syndicats patronaux, dirigeants d'entreprises TPE, PME, Territoire Insertion 38, COORACE, chambres consulaires, services de l'Etat-DIRRECTE).
- **Avis** à paraître courant de l'année 2018.

GT SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Pilote : Dominique TATUR, membre du Collège Habitants

GENÈSE

Adoption du sujet d'auto-saisine lors de la plénière du 7 mars 2017

QUESTIONNEMENTS ET AMBITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Aller vers un suivi participatif de l'évaluation du SCoT par la société civile en se posant, entre autres, la question de la qualité de vie et du bien-être. Cette réflexion rejoint celle initiée par le Réseau des Conseils de développement de la région grenobloise qui prévoit d'appuyer la démarche officielle d'évaluation du SCoT durant l'année 2018. Pour ce faire, le C2D et le Réseau prévoient d'avoir recours au référentiel d'évaluation IBEST pour questionner la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale. Ce référentiel d'évaluation viendra alimenter les indicateurs fournis par l'établissement public du SCoT.

PRODUCTIONS

- **Mise en place** d'un tableau de bord d'indicateurs.
- **Création de données** issues du terrain.
- **Évaluation des divergences** (pistes d'évolution des règles ou nécessitant des interventions).
- **Avis** à paraître fin d'année 2018.

ZOOM SUR

L'INSERTION : POUR QUI, POUR QUOI, COMMENT, QUEL LE RÔLE POUR LA MÉTROPOLE ?

«Suite à la plénière du 27 juin, un groupe de travail Emploi s'est constitué parce qu'il semblait impensable que le C2D ne se préoccupe pas de ce sujet. L'emploi est, en effet, la responsabilité de tous les acteurs de la vie économique et sociale et s'il est un lieu où l'on peut retrouver ces acteurs, c'est bien au Conseil de développement !

Deux réunions nous ont permis de resserrer le champ vaste de la réflexion sur l'emploi pour se focaliser sur l'insertion professionnelle. Comment l'insertion peut-elle impulser une dynamique pour l'emploi tant du côté des employeurs que des demandeurs d'emploi ? Comment aller vers des emplois d'insertion pour une économie d'avenir décarbonée ?

Notre objectif est de mobiliser les partenaires du monde économique : institutionnels, PME, TPME, syndicats, associations, pour un partage de leurs visions, de leurs actions, des freins qu'ils subissent et des facilitateurs qu'ils espèrent dans un monde qui change très vite à la fois au travail mais aussi dans les modes de vie.

Il nous a donc semblé urgent de travailler ensemble aux pistes d'actions qui pourront être, pour tous, les "chercheurs d'emploi" les solutions de demain.»

FRANÇOISE TRAHAND,
membre du bureau du C2D

LES INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE

Le bien-être renvoie à la fois à des notions subjectives, difficilement mesurables, mais aussi à la notion plus quantifiable de ressources mobilisables par un individu pour bien vivre : réseaux et liens sociaux, solidarités de proximité, capacité d'agir, de s'engager. Bien-être "soutenable" ou "durable" parce que l'idée est que le bien-être d'un individu est aussi conditionné par sa capacité à se projeter, à s'appuyer sur des ressources stables dans le temps...

L'IBEST (indicateurs du bien-être soutenable et territorialisé) fournit une nouvelle vision alternative du territoire en liant les enjeux sociaux aux enjeux environnementaux.

Les indicateurs pris pour mesurer le bien-être sont les suivants : travail/emploi, affirmation de soi et engagement, démocratie et vivre ensemble, environnement naturel, santé, accès et recours aux services publics, accès durable aux biens de subsistance.



ZOOM SUR

LA MISE EN VALEUR DES BONNES PRATIQUES OBSERVÉES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Afin de mener à bien cette auto-saisine, les membres du groupe de travail ont souhaité commencer leur réflexion en analysant différentes actions qui ont bien fonctionné sur le territoire métropolitain grenoblois afin de mieux comprendre les mécanismes et rouages de ces démarches, mais aussi les mettre en valeur. Pour ce faire, ils organisent des rencontres avec différents acteurs de la politique de la ville (techniciens, élu-e-s, associations, etc.).

GT POLITIQUE DE LA VILLE

Pilote : Claude JACQUIER, membre du Collège Vie Associative

GENÈSE

Adoption du sujet d'auto-saisine lors de la plénière du 7 mars 2017.

QUESTIONNEMENTS ET AMBITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

- Faire progresser la connaissance de ce qu'est la politique de la ville pour les membres du Conseil de développement.
- Converser et controverser sur les politiques mises en œuvre.
- Dégager des pistes de travail pour le C2D, le conseil métropolitain, les communes et tous les acteurs impliqués dont les habitants.

PRODUCTIONS

- **Établir un constat écrit** de la réalité des territoires concernés et de la mise en œuvre de cette politique.
- **Formuler des suggestions d'orientations** en prenant en compte les principes et les méthodes des approches européennes (stratégies intégrées de développement soutenable communautaires) en relation avec les pays dont sont originaires les habitant-e-s (notamment l'Afrique francophone); permettre une meilleure ouverture de cette Métropole sur le monde en s'appuyant sur les quartiers dits délaissés (jouer des paradoxes) ; faire de ces territoires des pôles de croissance.
- **Mobiliser les acteurs de ces territoires** (notamment les femmes) encore trop peu présents et actifs au sein des instances métropolitaines
- **Réaliser une contribution écrite** assortie de priorités ainsi qu'un colloque final.

LE C2D, ANIMATEUR DU DÉBAT PUBLIC

le C2D doit assumer une fonction jusque-là inédite : celle d'animateur du débat public.



Dans le cadre de la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées par les élus métropolitains, le C2D doit assumer une fonction jusque-là inédite : celle d'animateur du débat public.

Il s'agit pour l'instance de favoriser l'appropriation de sujets métropolitains par les citoyens en les invitant à réagir et s'exprimer sur des thèmes de société choisis. Tenant à cœur de concrétiser par l'action cette mission, le C2D a organisé deux débats publics en 2017.

Le premier, proposé le 5 octobre 2017, portait sur les droits culturels et leur prise en compte dans les politiques publiques. Le second, organisé le 21 novembre 2017, questionnait le mode de scrutin des élus métropolitains.

Ces deux évènements ont marqué la concrétisation de réflexions menées dans les groupes de travail "Culture" et "Démocratie" du Conseil de développement. **Ils étaient ouverts aux élus, aux membres du C2D et des Conseils de développement voisins ainsi qu'à tous les habitants de la Métropole.**

TABLE-RONDE DROITS CULTURELS ET POLITIQUES PUBLIQUES

JEUDI 5 OCTOBRE 2017

EN QUELQUES MOTS

Une table-ronde élaborée en partenariat avec Le Forum des Lucioles, L'Observatoire des Politiques Culturelles et Culture 21, organisée au sein de l'hémicycle Claude Lorius, au siège de Grenoble-Alpes Métropole en présence de :

- **Patrice Meyer Bisch,** co-rédacteur de la déclaration de Fribourg
- **Marie-Christine Blandin,** sénatrice et ancienne présidente de la commission Culture, Éducation et Communication à l'origine de la loi sur les droits culturels
- **Sonia Pignot,** maire-adjointe déléguée à la culture et au patrimoine - ville de Saint-Denis
- **Catherine Brunaud-Rhyn,** conseillère départementale déléguée à la Culture et **Laurence Loyer-Camebourg,** directrice de la délégation à la Culture - Conseil départemental de la Manche
- **Raoul Lherminier,** conseiller départemental délégué - Conseil départemental de l'Ardèche
- **Emmanuelle Williamson,** adjointe à la Culture et à l'Education - ville de Lorient
- **70 personnes présentes** : élus métropolitains et municipaux, membres du C2D, associations et professionnels de la culture, habitants...
- **Une captation vidéo du débat** versée sur le site Internet du C2D

TÉMOIGNAGE D'HENRI TOUATI, PILOTE DU GT CULTURE DU C2D

En avril 2016, le Conseil métropolitain a saisi le C2D sur l'intérêt métropolitain en matière sportive et culturelle.

La saisine s'articulait autour de 4 questions :

1. Quelle plus-value pourrait apporter la Métropole dans les pratiques culturelles et sportives des habitants et usagers de la Métropole grenobloise ?
2. Comment faciliter l'accessibilité des métropolitains aux pratiques culturelles et sportives ?
3. Comment structurer l'action publique culturelle et sportive métropolitaine au regard de l'évolution des modes de vie et des pratiques des usagers ?
4. Comment les acteurs et habitants du territoire peuvent-ils contribuer à l'émergence d'une politique culturelle et sportive métropolitaine ?



Deux groupes de travail ont été constitués (sport, culture) afin de proposer une réponse à cette saisine présentée le 12 juillet 2016 et organisée autour de propositions socles, notamment autour de la gouvernance et de l'évaluation.

Sur son volet Culture, la contribution du C2D insistait sur quelques propositions phares :

- Faire disparaître les barrières qui entravent les parcours culturels des habitants métropolitains.
- Donner la possibilité à chacun et à chacune de participer à la vie artistique et culturelle.
- Promouvoir l'identité interculturelle du territoire à travers un projet qui la représente aux yeux des habitants et habitantes, et la présente à l'extérieur.
- Soutenir les projets "hybrides" croisant arts, artistes, populations, territoires.
- Permettre la rencontre et la mise en réseau des acteurs culturels et ceux de l'éducation populaire.

Le 3 novembre 2016, le Conseil métropolitain a adopté une délibération cadre relative au projet culturel métropolitain. Elle rappelait le souhait de la Métropole de se doter d'outils de réflexion et de concertation au sein du bloc communal et avec les acteurs du territoire : une conférence métropolitaine de la culture.

Dans cette volonté de permettre la mise en œuvre de cette concertation, le GT Culture a proposé la réalisation d'une journée de réflexion autour des "droits culturels et des politiques publiques" en partenariat avec Le Forum des Lucioles, L'Observatoire des Politiques Culturelles, et Culture 21.

Les objectifs de cette rencontre étaient les suivants :

- Expliquer ce que sont les droits culturels et leur mise en application dans les politiques publiques.
- Comprendre l'approche novatrice proposée par les droits culturels, à savoir partir des personnes, de leurs cultures, de leurs savoirs (référence à la définition de Fribourg et de l'Unesco).
- Échanger, débattre avec les élus, les institutions et les associations du territoire afin d'émettre des propositions communes.

Christophe FERRARI, Président de la Métropole et Francie Mégevand, élue à la vice-présidente déléguée à la Culture, ont participé à cette manifestation inédite, clôturée par Jean-Pierre SAEZ, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble.

DÉBAT LES METROPOLES ET LA CONTROVERSE DU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT

MARDI 21 NOVEMBRE 2017

EN QUELQUES MOTS

- **Une soirée débat** élaborée en partenariat avec Sciences Po Grenoble et le laboratoire PACTE, organisée à l'auditorium d'Eybens en présence de Claudy LEBRETON, ancien Président des Départements de France, d'Alain FAURE, directeur de recherche au CNRS et d'étudiants du Master Management des Collectivités Territoriales.
- **85 personnes présentes :** élus métropolitains et municipaux, membres du C2D, représentants des CD des territoires voisins, du Département, mais aussi des habitants.
- **Une captation vidéo du débat** versée sur les sites internet du C2D et de la Coordination Nationale des Conseils de développement pour une diffusion large.





TÉMOIGNAGE DE MARIE-CHRISTINE SIMIAND ET BERNADETTE AUBRÉE, PILOTES DU GT DÉMOCRATIE DU C2D

Le 21 novembre 2017, le C2D organisait sa première controverse grand public.
Controverse parce que le mode d'élection des conseillers métropolitains suscite des analyses et des réactions diversifiées et parfois vives sur un sujet habituellement réservé aux associations d'élus et aux partis politiques; débat parce qu'une des missions du C2D est l'animation du débat public et que la Métropole reste encore trop souvent une nébuleuse quant à ses responsabilités propres et ses relations avec les communes.

En 2014 une première tentative d'amélioration du mode d'élection des conseillers métropolitains a conduit à flécher sur les listes municipales les candidats susceptibles de représenter leur commune au niveau métropolitain Aujourd'hui, des dépenses importantes sont engagées sur des projets de grande ampleur dont il n'a pas été fait mention avant l'élection. Les compétences de la Métropole s'accroissent quand celles des communes lui sont transférées.

L'ouverture par les cinq étudiants en Master des collectivités territoriales soulevait les questions auxquelles ils avaient été confrontées en abordant un sujet totalement neuf pour eux. Ce regard porté par des jeunes était une bonne manière de mettre tout le monde à l'aise et de ne pas asséner d'entrée des certitudes autour de la question. Représentativité, légitimité, place de la commune, mobilisation citoyenne... Quelques thèmes portés par leur questionnement.

Claudy Lebreton, ancien Président des Départements de France, ancien Maire et Président d'intercommunalité, a apporté un éclairage sur l'histoire, les tâtonnements, les conflits d'intérêts qui jalonnent ces "avancées" sur l'opportunité et la nécessité de ce mode d'élection. Chacun a compris la complexité du cheminement du projet de loi, d'abord unique puis divisé en trois parties distinctes, ce qui explique un aboutissement imparfait.

Alain Faure, directeur de recherche CNRS au laboratoire PACTE a parlé d'enseignements qui pouvaient être tirés des pratiques de grandes métropoles ailleurs dans le monde : Montréal, Naples, Tokyo et de la dimension symbolique de l'élu métropolitain. Un coup d'œil sur le positionnement de la Coordination nationale des Conseils de développement, dont les premières rencontres ont eu lieu en 2002 et qui a constitué un groupe de travail Métropole depuis plus de cinq ans, a précédé le lancement du débat.

Un dialogue d'une heure et demie, émaillé de réflexions des intervenants, s'est instauré avec l'auditoire, composé d'élus de techniciens, de membres de Conseils de développement (GAM, Voironnais, Grésivaudan), d'associations, d'étudiants, de simples citoyens. Par sa diversité, il a enrichi la réflexion de chacun. Ce long temps de débat avec et dans la salle a permis d'entendre un foisonnement d'interrogations autour du fait métropolitain, de l'exception française dans son organisation territoriale, de la relation entre électeurs et élus, de la difficulté de rendre compte, de la place de la commune, de l'idée d'un citoyen métropolitain, de la place du délibératif par rapport à l'exécutif, de l'empilement d'institutions dont certaines datant de plusieurs siècles, du désintérêt pour la vie publique... et d'autres encore. Plus dans le questionnement que dans les certitudes, les participants ont été très nombreux à s'exprimer. La sérénité et la qualité d'écoute ont frappé les personnes présentes qui ont fait part de leur grand intérêt pour cette forme de débat dont Claudy Lebreton a choisi d'être le facilitateur plutôt que l'animateur. Excellent choix !
Proposition était faite de donner suite à ces échanges si l'envie en était exprimée. Il semble qu'avant même d'avoir analysé les réponses, on puisse estimer qu'en fonction des réactions entendues, il serait intéressant de se pencher sur la question de différents scénarios existants ou à imaginer, pour aller vers la construction collective de propositions satisfaisantes. Sans doute cette deuxième étape ouvrira des discussions plus vives et la controverse qui ne s'est pas franchement exprimée dans ce premier débat.

Pour garder trace de ce temps de dialogue et partager plus largement les échanges, des Actes seront mis à disposition et la vidéo réalisée sera visible sur le site du Conseil de développement **C2D.LAMETRO.FR** et de la Coordination nationale des Conseils de développement **CONSEILS-DE-DEVELOPPEMENT.FR** .

LES ACTIVITÉS EN RÉSEAU DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission intitulée "Porteur de parole avec les instances participatives et les territoires voisins", le C2D travaille en réseau avec ses homologues locaux ou nationaux.

Ces espaces de discussions et de travail collectif s'organisent au travers de réunions initiées par **le Réseau des Conseils de développement de la région grenobloise et de la Coordination Nationale des Conseil de Développement (CNCD),** auxquelles participe activement le C2D depuis plusieurs années.

Deux représentants du Conseil de développement sont désignés par l'assemblée plénière pour suivre et alimenter les travaux menés au niveau de ces instances :

- Benjamin ARNAUD remplacé par Pierre-Louis Serero, au niveau du Réseau des CD de la région grenobloise.
- Michelle DARAN et Marie-Christine SIMIAND (en tuilage d'un an), au niveau de la Coordination nationale des Conseils de développement.

Au-delà de cette forme d'implication, le C2D contribue aussi de manière financière au fonctionnement du Réseau des Conseils de développement de la région grenobloise et de la CNCD.

2016-2017 : PARTICIPATION AU RÉSEAU LOCAL

Réseau des Conseils de Développement De la Région Grenobloise

- **1 assemblée générale** du Réseau
- **8 réunions de coordination**
- **1 réunion sur l'avenir des CLD**
- **1 séminaire Mobilité** + 1 réunion préparatoire
- **1 plénière sur le SCoT** + 2 réunions préparatoires
- **1 séminaire sur le PDU 2030** + 1 réunion préparatoire
- **1 réunion préparatoire** sur le SCoT et le bien-être

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DU RÉSEAU

EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

- Une action concentrée sur la mise en application des résultats de la Formation-Action lancée en 2015 : Quelle organisation pour améliorer les déplacements des habitants de la région grenobloise ?, par l'organisation de plusieurs temps de concertation et d'échanges avec les Présidents des Autorités Organisatrices de Mobilités et des Communautés concernées, le Département de l'Isère, ou encore l'EP SCoT.
- Rendu d'une contribution sur le PDU 2030

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE`

La facilitation d'un dialogue soutenu entre les CD de la région grenobloise dans le cadre de la loi NOTRe en analysant les conséquences de la disparition des CDDRA et la suppression concomitante de certains Conseils de développement. Dans ce cadre, le Réseau a apporté son soutien aux territoires où la participation citoyenne est remise en question.

TÉMOIGNAGE DE BERTRAND CHRISTIAN, PRÉSIDENT DU RÉSEAU



Le Réseau des Conseils de développement de la région grenobloise est né en 2009, de l'envie de travailler collectivement entre CD de la région grenobloise pour que le SCoT soit participatif et construit avec les habitants.

Depuis 2015, le CD de Grenoble-Alpes Métropole participe activement aux actions du Réseau, que ce soit sur la coordination entre les territoires en matière de déplacements ou pour le chantier pour une évaluation participative du SCoT. En outre, il lui arrive régulièrement d'associer le Réseau à ses propres travaux pour apporter une profondeur de réflexion sur l'inter-territorialité.

Le CD de Grenoble-Alpes Métropole n'est pas un CD comme les autres: dans les faits, de son dynamisme dépend celui des autres. S'il est porteur de projets, avec l'envie d'un travail inter-territorial, les autres CD le seront aussi en s'inspirant des voies défrichées par le C2D.

Son action passée a démontré le respect des autres CD et de leur territoire, et la prise de conscience d'un destin commun. Il est indispensable qu'il poursuive dans cette voie, et qu'il entraîne avec lui toutes les énergies locales prêtes à construire une grande région grenobloise.

Coordination nationale des Conseils de développement

PARTICIPATION AU RÉSEAU NATIONAL

- **2 assemblées générales** du Réseau
- **5 Conseils d'administration**
- **5 groupes de travail Métropole**

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DE LA CNCD

- **Édition et diffusion du vade-mecum *Conseils de développement : mettre en œuvre la loi sur le terrain :*** La CNCD souhaite accompagner les élus, services et plus généralement les acteurs locaux, dans la mise en œuvre des dispositions des lois NOTRe et MAPTAM relatives aux Conseils de développement.

En s'appuyant sur la diversité des expériences acquises, le vade-mecum apporte des précisions, recommandations ou suggestions sur les missions, la mise en place, l'organisation, le fonctionnement, l'accompagnement et la formation des Conseils de développement, à adapter au contexte spécifique à chaque territoire.



- **Cycle de conférences thématiques :** dans le cadre de ses missions de mise en réseau des acteurs et d'animateur de débat, la CNCD propose en collaboration avec les territoires et les CD, des conférences thématiques.

Entre 2015 et 2017, plusieurs sujets ont été explorés, par exemple : "Créer ensemble un nouveau monde" à l'initiative du CD du Grand Nancy, "Radicaliser la démocratie" proposait par le CD de Toulouse Métropole. La CNCD est aussi le lieu ressource pour accueillir des spécialistes des questions de démocratie participative, comme Loïc Blondiaux, professeur de science politique à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne et chercheur au Centre Européen de Sociologie et de Science Politique, intervenu le 6 juin 2016 lors du CA de l'association, ou encore Jo Spiegel, Maire de Kingersheim dans le Haut-Rhin depuis 1989 et Secrétaire national de l'AdCF, qui a développé le concept de démocratie-construction, dont l'enjeu est de passer d'une démocratie électorale, souvent partisane, peu participative à un modèle qui soit exigeant, interactif, lent et édifiant.



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

PAR LE BUREAU DU C2D

Quand on parcourt ce bilan, il est indéniable que le Conseil de développement a su, dans cette nouvelle mandature, pleinement assumer ses responsabilités et exercer ses missions. Des réponses aux saisines des élus jusqu'aux sujets saisis par les acteurs de terrain de l'instance tout en passant par un travail sur la communication de l'instance envers les habitants, les services et les élus, le travail en réseau avec d'autres territoires et l'organisation de débats publics qui ont rassemblé de nombreux habitants, les membres du C2D ont fourni un travail bénévole considérable pour la Métropole.

En effet, le Conseil de développement a joué son rôle avec détermination et sérieux mais :

- La diminution de moitié des ressources humaines,
- Les nombreux et nouveaux membres à accueillir dont pour beaucoup le mandat et la qualité de représentation n'étaient pas clairement définis,
- Le manque de temps pour s'approprier l'instance sous la pression de l'urgence des saisines,
- Le nouveau protocole de partenariat Conseil de développement/Conseil métropolitain,
- La multiplication des instances de participation qui ont vu le jour et ont rendu la place du C2D moins lisible,
- La disparition en 2017 de la vice-présidence dédiée, ont rendu la tâche difficile

Ces changements de nature, de moyens, d'image et de place viennent questionner la nature, les valeurs, la vision, le projet et l'organisation du Conseil de développement

Tout ceci a contribué aux difficultés que vit l'instance aujourd'hui et a conduit à la démarche de renouvellement partiel en cours. En effet, les membres bénévoles ont manqué de temps et de ressources pour s'approprier l'instance et les objets de travail, et les contraintes citées précédemment sont venues nécessairement toucher en profondeur cette instance déjà fragilisée par tous ces grands changements. Dans un conseil de représentants d'institutions publiques et privées du territoire sont venus participer des habitants, jeunes ou moins jeunes, pour qui le mandat et la qualité de représentation au recrutement n'était pas clairement défini. Ces changements de nature, de moyens, d'image et de place, loin d'être en marge, viennent questionner la nature, les valeurs, la vision et le projet du Conseil de développement.

POURTANT LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT N'EST PAS UNE INSTANCE PARTICIPATIVE COMME LES AUTRES

Par sa fonction, il a le potentiel de régénérer les liens entre les décideurs et les habitants du territoire. Il peut porter à connaissance des habitants les travaux de la Métropole ainsi que les décisions et questionnements des élus, les mettre en débat avec les acteurs du territoire, et démontrer par la prise en compte de ses avis que dans notre Métropole les décisions se prennent avec les habitants du territoire et non à leur dépens.

Par sa composition, il a le pouvoir de créer et d'imaginer ce territoire unifié de la métropole, ce bassin de vie réel, parce que c'est ce territoire là qu'il représente : un territoire dans lequel les territoires voisins siègent aux côtés des représentants du territoire métropolitain afin de pouvoir penser ses limites administratives non comme des frontières mais bien comme des lieux de passage et de vie.

Par son rôle de vigilance, il peut faire remonter les besoins et attentes des habitants du territoire : il y répond déjà par ses associations, ses entreprises, ses institutions publiques qui y siègent ; et il peut encore les interroger par le débat public.

Par son temps et la qualité de son mandat qui dépasse les échéances électorales et les clivages politiques, il est une ressource de valeur pour les élus afin de penser la continuité dans la mise en place de politiques publiques sur notre territoire.



Le Conseil de développement n'est donc pas simplement légitime du fait de la loi ; au-delà, il est un outil indispensable pour enrichir le processus de décision politique dans un rapport de confiance.

Le Conseil de développement doit donc pleinement remplir son rôle et répondre à ces attentes: il a le devoir de se repositionner comme un acteur central de la participation citoyenne de notre métropole.

Comment pouvons-nous faire mieux ?

1. RÉAFFIRMER NOTRE RÔLE SINGULIER DANS LE DISPOSITIF PARTICIPATIF DE LA MÉTROPOLE

- Définir notre rôle en affinant notre composition et nos modalités de travail : engager une réflexion sur le nombre et la composition des collèges d'une part, et assurer l'obtention d'un temps salarié plus conséquent en support, d'autre part.
- Articuler nos actions avec l'ensemble de la société civile organisée et les nouveaux dispositifs de participation proposés par la Métropole :
  - Avec la CCSPL dans le respect de sa nature et de ses missions ;
  - Avec les Comités d'usagers en désignant un représentant du C2D pour chaque CU, porteur d'un mandat précisant les modalités de construction d'avis commun avec ces groupes de travail spécialisés ;
  - Avec les outils ponctuels (Plateforme numérique, Carticipe, panels citoyens, etc.) en précisant comment cela nourrit les travaux du C2D et le débouché de tout cela ;
- Systématiser le dispositif de participation du binôme C2D-CU (+ éclairage de la CCSPL) pour l'ensemble des politiques métropolitaines (partir de la liste des Vice-Présidences et de celles des Commissions du Conseil Métropolitain).
- Maintenir un lien privilégié avec les élus, dans la réflexion sur les modalités de saisines et le sens de sa mobilisation. Le conseil pourrait s'accorder un droit de non-réponse à certaines sollicitations des élus, s'il n'est pas en mesure (temps, ressources) de répondre à certains travaux.

2. REPRÉSENTER LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE

- S'assurer d'une meilleure représentation du territoire grâce aux acteurs présents, aux groupes de travail et aux plénières.
- Aller vers les habitants : rencontrer d'autres acteurs de terrain plus régulièrement (AH, UQ, CLUQ, LAHGGLO, collectifs d'habitants et autres associations) et en faisant remonter leurs projets en plénière pour en débattre, en parler et continuer à organiser des débats publics pour inclure la population dans les réflexions de la Métropole.

3. CONTINUER À PENSER UN TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN OUVERT ET HOSPITALIER

- Poursuivre la construction de notre territoire à travers sa relation aux autres territoires. Il s'agit, en effet, pour le Conseil de développement, de penser la Métropole comme un bassin de vie concret, pour lequel les limites administratives ne sont pas des frontières, mais des passages.
- Retrouver, aux côtés des membres du Réseau des Conseils de développement de la région grenobloise, après la mobilité, les entrées de la Métropole et le SCoT, des sujets communs et être attentif au fait de solliciter le Réseau si un sujet s'y prête, tout en participant aux démarches proposées par d'autres Conseils.
- Croiser nos travaux avec les membres du Réseau national des conseils de développement (la CNCD), en proposant par exemple des conférences thématiques sur nos sujets en cours (élections des Conseils des EPCI au suffrage universel direct, EPCI et montagne) et penser comment mieux intégrer les jeunes dans la démocratie locale.



4. CONSTRUIRE UN CONSEIL EFFICACE ET TOURNÉ VERS L'ACTION, EN CONTINUANT À FAIRE ÉVOLUER NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- Travailler avec les services et les élus : il nous faut mieux préparer les sujets de saisines avec les services et les élus sur lesquels des enjeux se dégagent pour que l'avis du Conseil soit utile et mieux calibré.
- Affirmer que notre réflexion sera le fruit d'un travail rassemblant des avis d'experts mais aussi d'usagers et de citoyens engagés ; ce qui doit faire la force du C2D, c'est la diversité de la contribution de la société civile.
- Elaborer un programme de travail plus réaliste et restreindre le nombre d'auto-saisines pour ne pas décourager les nouveaux arrivants.
- Adapter encore notre temps de travail à distance, en imaginant des modalités de participation encore nouvelles.
- Au vu des différents publics membres de l'instance, mettre à niveau les connaissances de chacun sur les différents sujets de saisine et auto-saisine, et sur ce qu'est la Métropole.
- Réfléchir aux thèmes qui pourraient intéresser les absents et mieux organiser l'information et le recueil des avis des membres du Conseil.
- Repenser les temps de mandature pour que des personnes actives puissent s'impliquer à la mesure de leur disponibilité.
- Penser le temps bénévole différemment, en imaginant par exemple des temps conviviaux, afin de mieux se connaitre et s'apprécier pour mieux travailler ensemble.

5. SE RASSEMBLER DERRIÈRE DES IDÉES, UN PROJET, DES VALEURS, POUR DONNER SENS ET VISIBILITÉ À SES ACTIONS ET SES AVIS

- Définir un projet commun et des valeurs qui rassemblent les membres du Conseil, tout en veillant à ce que les éléments de controverses et d'avis contradictoires, "sans voie médiane", s'expriment.
- Dégager, avec les membres du Conseil, et en accord avec le Conseil métropolitain, un thème transversal à tous les collèges
- Déterminer une stratégie de composition et de recrutement :
  - en accueillant notamment plus d'experts au sein des collèges, plus d'acteurs de terrain, des membres plus vigilants, plus exigeants ;
  - en engageant une réflexion sur le nombre et la composition des collèges. Il faudrait réévaluer la composition du C2D et faire adopter une nouvelle délibération qui prend en compte les éléments de ce bilan.

Ce projet, d'une politique participative de territoire porté par le Conseil de développement, est fragile et nécessite que nous soyons unis, élus et membres du Conseil, derrière cet idéal commun. Il est toujours plus simple de trouver des points de discorde, de méfiance, de différences et de conflits quand on touche au politique. Mais on s'épuise à se diviser car la force de l'engagement vient de l'unité et du commun.

Dans ce nouveau conseil, il y a des difficultés à composer les conditions de réussite d'un tel projet quand le temps complet de soutien administratif et logistique n'est pas suffisant pour un nombre de membres qui a augmenté et qui n'est plus uniquement que retraité ou dégagé des contraintes de la vie professionnelle. Nous savons qu'il faudra une volonté politique forte pour donner de l'autonomie et de la capacité d'agir à une instance telle que la nôtre. Et c'est une bataille qui reste à mener encore et encore. Il nous semble pourtant que quand on croit en la valeur intrinsèque de quelque chose, quelle que soit la conjoncture, on y met les moyens : le Conseil a besoin de moyens et de ressources pour mener à bien sa mission aux côtés des élus.

Car l'enjeu est de taille : définir, ce que sera notre métropole, avec ses habitants.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Adoptée par délibération des élus le 1er avril 2016.

1. MONDE ÉCONOMIQUE

- La Chambre du Commerce et de l'Industrie
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- La Chambre d'Agriculture
- Le MEDEF
- La CPME
- La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère
- L'Union Professionnelle Artisanale
- Digital Grenoble
- La FNAIM de l'Isère
- L'Union nationale de la propriété immobilière
- La CFE-CGC UD 38
- Force Ouvrière 38
- L'Union départementale CFDT Isère
- L'Union départementale CGT
- Le Syndicat national des accompagnateurs de montagne
- La Jeune Chambre économique de Grenoble
- La MCAE – Isère Active
- Ulisse 38
- L'Equytable
- ECTI 38
- Le CIDEMA
- Citélib
- Col'inn, espace de coworking
- L'Agence EDF Une Rivière Un Territoire Sud Isère Drôme
- Les Presses universitaires de Grenoble

2. ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS

- La Caisse des Allocations familiales de l'Isère
- La Communauté d'Universités et Etablissements (COMUE)
- Le CAUE
- La fédération des OMS des communes de la Métropole
- L'Académie de Grenoble
- L'Institut des risques majeurs
- Le Centre hospitalier universitaire Grenoble-Alpes
- Le Pôle emploi
- Le CROUS Grenoble-Alpes

3. VIE ASSOCIATIVE

- Terre de Liens
- Objectif zéro déchet
- La passion du bois
- France dépression
- Alertes 38
- Collectif Villeneuve Debout
- LAHGGLO
- La Chimère citoyenne
- La Maison pour tous d'Herbeys
- Le GUC
- Le Comité départemental Olympique et Sportif
- Le Comité départemental de l'Isère de Cyclotourisme
- Le Secours Populaire
- La Banque Alimentaire 38
- Unis-cité
- RSA 38
- ATD - Monde
- La CNL Isère
- Un Toit pour Tous
- Le CIDFF
- L'Observatoire isérois de la parité entre les femmes et les hommes
- Le CODASE
- Les FRANCAS
- L'ADTC
- Le CREARC
- Culture et Développement
- UFC Que Choisir
- CLCV
- École de la Paix
- L'Observatoire des Discriminations et des Territoires interculturels
- L'Union départementale des associations familiales de l'Isère
- L'Automobile Club dauphinois
- Un nouveau souffle citoyen
- Horizons Meylan
- Le Chaînon manquant

4. JEUNES

- Madame Ariane AUDISIO, Grenoble
- Madame Christine DOMINJON, Grenoble
- Madame Juliana GONZALES, Grenoble
- Madame Lindsay HAULKORY, Le Pont-de-Claix
- Madame Mylène LE LAMER, Grenoble
- Madame Ariane PEYRONNARD, Grenoble
- Madame Chloé SEGUIN, Grenoble
- Madame Céline VIOLA, Jarrie
- Monsieur Benjamin ARNAUD, Grenoble
- Monsieur Matthias CHARRE, Grenoble
- Monsieur Florent CHOLAT, Le Pont-de-Claix
- Monsieur Dimitri CROZET, Grenoble
- Monsieur David LOIACONO, Grenoble
- Monsieur Medhi TABOUI, Seyssins
- Monsieur Baptiste VERDIN, Saint-Martin-d'Hères

5. HABITANTS ET INSTANCES PARTICIPATIVES COMMUNALES

- Madame Astrid ABEL, Seyssins
- Madame Claire AGLAVE, Jarrie
- Madame Monique BLOCH, Grenoble
- Madame Catherine BOUGEON, Meylan
- Madame Françoise BRIGNONE, Veurey-Voroise
- Madame Sophie MULLIEZ, Fontaine
- Madame Marie-Christine NOIROT, Gières
- Madame Denise PONARD, Échirolles
- Madame Hanna STIER, Saint-Martin-le-Vinoux
- Madame Lise SAUVET, Grenoble
- Madame Dominique TATUR, La Tronche
- Madame Françoise VIVET, Grenoble
- Monsieur Sébastien AUBERT, Saint-Martin-d'Hères
- Monsieur Patrick BAGUET, Le Pont-de-Claix
- Monsieur Bernard BOUVEROT-REYMOND, Poisat
- Monsieur Yannick DANIELOU, Saint-Égrève
- Monsieur Claude DUPRE, Grenoble
- Monsieur Yannick JACQUIER, Fontaine
- Monsieur Stéphane JULIOT, Murianette
- Monsieur Yves MAGNAT, Herbeys
- Monsieur Franck MAVRIDIS, Grenoble
- Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Le Gua
- Monsieur Yves PANUEL, Seyssinet-Pariset
- Monsieur Jérôme RICHARD, Vaulnaveys-le-Haut
- Monsieur Henri TOUATI, Grenoble

6. TERRITOIRES VOISINS

- Le CLD d'Alpes-Sud Isère
- Le CLD du Sud-Grésivaudan
- Le CD du Grésivaudan
- Le CLD Métropole Savoie
- Le CLD de Bièvre-Valloire
- Le CD du Pays voironnais
- Le CLD Royans-Vercors
- Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- Le PNR Chartreuse
- L'Espace Belledonne

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

C2D.LAMETRO.FR

- L'agenda du C2D

Documents cadres

- Le protocole de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et le Conseil de développement
- Le règlement intérieur

Les publications du Conseil de développement

- Les actualités
- Les comptes rendus des séances plénières
- Les avis et contributions du C2D

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

3 rue Malakoff, “Le Forum”
CS 50053 - 38031 Grenoble Cedex 01
04 76 59 59 59

C2D.LAMETRO.FR



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE





FX.COMMUNIK - www.fx-communik.fr - Février 2018 - Crédits Photos : Grenoble Alpes Métropole